

FIXANT LE CALENDRIER ÉLECTORAL

Pour le renouvellement complet des représentantes et des représentants des membres du Comité scientifique de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR), communément appelée, Faculté des Sciences et Technologie de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Le Doyen de la Faculté des Sciences et Technologie de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC),

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** la décision cadre en date du 13 avril 2023 portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour les élections des représentants des personnels et des usagers au sein de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** les statuts de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences et Technologie révisés par le Conseil d'administration en date du 13 décembre 2019 ;
- VU** les statuts du Comité scientifique de l'Unité de Formation et de Recherche adopté par le Conseil de la Faculté des Sciences et Technologie en date du 4 décembre 2025 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 3 octobre 2025 par laquelle Madame Karine Bergès a été élue à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC);

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les opérations électorales en vue du renouvellement complet des représentants des membres du Comité Scientifique de la Faculté des Sciences et Technologie de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), se dérouleront selon le calendrier suivant :

Affichage des listes électorales	Au plus tard le mardi 24 février 2026
Date butoir de réception des candidatures et, le cas échéant, des professions de foi	Au plus tard le jeudi 12 mars 2026 à 16h00
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales pour les personnels dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique mais subordonnée à une demande leur part	Au plus tard le lundi 16 mars 2026 à 16h00
Scellement de l'urne pour le premier tour	Lundi 23 mars 2026 à 12h00
PÉRIODE DE VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE :	
DU MARDI 24 MARS 2026 À 10H00 AU MERCREDI 25 MARS 2026 À 16H00	
Clôture des opérations de vote, dépouillement et proclamation des résultats pour le premier tour	Mercredi 25 mars 2026 à 16h30
Scellement de l'urne pour le second tour	Lundi 30 mars 2026 à 16h00
PÉRIODE DE VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE :	
DU MARDI 31 MARS 2026 A 10H00 AU MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2026 A 16H00	
Clôture des opérations de vote, dépouillement et proclamation des résultats pour le second tour	Mercredi 1^{ER} avril 2026 à 16h30
Ouverture de la période de recours contentieux	Mercredi 1^{er} avril 2026

FIXANT LE CALENDRIER ÉLECTORAL

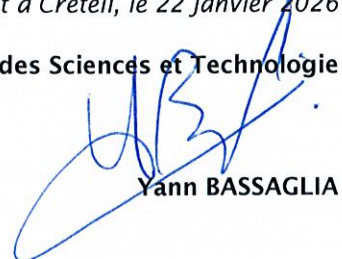
Pour le renouvellement complet des représentantes et des représentants des membres du Comité scientifique de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR), communément appelée, Faculté des Sciences et Technologie de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

ARTICLE 2 :

Le Directeur ainsi que la Responsable administrative de la composante sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 22 janvier 2026

Le Doyen de la Faculté des Sciences et Technologie



Yann BASSAGLIA